

Image not found or type unknown



Urbanisme et abri de jardin

Par **abri**, le **13/11/2009** à **18:40**

Bonjour,
Le règlement du lotissement dans lequel j'habite interdit la construction d'abri de jardin de plus de 10 m². Puis-je faire une demande de travaux pour un abri à vélo ou autre local technique... de plus de 10 m². En d'autres termes, peuvent-ils m'interdire de jouer sur les mots ?
Merci pour vos réponses